

432 PUBLISHING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 7 AVENUE ETORRE BUGATTI
91310 LINAS
RCS EVRY 841 216 039

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17/03/2026

L'an deux mille vingt-six, et le dix-sept mars, à 11H30,

L'associé unique de 432 PUBLISHING, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

-Monsieur Karim OSMANI, possédant 100 actions

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Karim OSMANI, Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Transfert du siège social ;

Modification de l'adresse personnelle du Président Monsieur OSMANI Karim ;

Modification corrélative des statuts siège social, Article 4 et Article 14 ;

Pouvoirs à donner ;

Le Président met les résolutions suivantes à l'Ordre du Jour :

Le Président déclare que les documents et renseignements, prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commence les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-

10 du Code de Commerce, établis par la Gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, prend acte le transfert de siège social de la Société au :

3 avenue Louis Delage – 91310 - LINAS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale, prend acte du changement d'adresse de Monsieur OSMANI Karim au :

4 bis chemin des Mittettes – 91310 - LINAS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROIXIEME DECISION

L'Assemblée Générale, suite à la résolution précédente décide de la refonte des Statuts à l'Article 4 et 14.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous pouvoirs au Président de la Société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour.
L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.

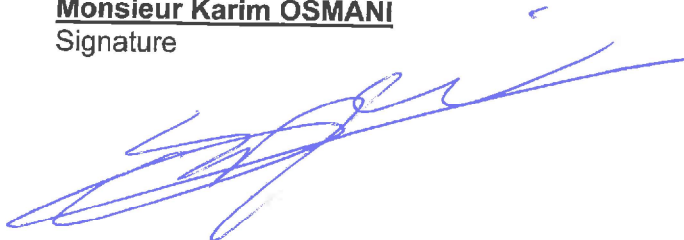
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Fait en deux exemplaires

A Arpajon, le 17/03/2026

Monsieur Karim OSMANI

Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Karim OSMANI', written over the printed name.